

Département du Gard  
 Arrondissement de Nîmes  
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-125**  
**Séance du 19 décembre 2025**

**Objet : Gestion des demi-barrières inondation sur la RD 165 aux PR 0 + 408 et 1 + 301 –  
 PROTOCOLE DE GESTION à la Ville de Bagnols-sur-Cèze par le conseil départemental du  
 GARD – autorisation de signature**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyn FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

**Conseillers municipaux absents :** Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

**Secrétaire de séance :** Carine BOISSEL

**Objet : Gestion des demi-barrières inondation sur la RD 165 aux PR 0 + 408 et 1 + 301 –  
PROTOCOLE DE GESTION à la Ville de Bagnols-sur-Cèze par le conseil départemental du  
GARD – autorisation de signature**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2111-14 ;

Considérant que, dans le cadre de la sécurisation des usagers de la passerelle de Carmignan au-dessus de la Cèze, lors de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde contre les inondations, la Ville ferme l'accès à la passerelle avec des barrières pleines ;

Considérant que, afin de permettre cette fermeture, il est nécessaire de clarifier les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et le Département du Gard ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 03 décembre 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'autoriser la signature du protocole de gestion entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et le Département du Gard par Monsieur le Maire ou son représentant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener l'ensemble des démarches nécessaires à la conduite de ce protocole et à son application.

Le Maire  
Jean-Yves CHAPELET